



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 2 juillet 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier, et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : messieurs Mark B. Laroche, directeur général et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint et madame Marie-Claude Martel, conseillère spéciale, Service du greffe.

Absent : monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2002-852 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 JUIN 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 25 juin 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal du 25 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-853 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 26 - 22 903,60 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 25 - 291 296,18 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NO 23 - 3 178,54 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NO 17 - 342 574,54 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 26 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 17 :

NUMÉRO DE LISTE	LA DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
PA n°26	pièces de comptes à payer	22 903,60 \$	du 17 au 21 juin 2002
PD n° 25	pièces de comptes à payer	291 296,18 \$	du 17 au 21 juin 2002
Réquisitions n° 23	pièces de comptes à payer	3 178,54 \$	du 19 juin 2002
Embauches n° 17	embauches de personnel temporaire	342 574,54 \$	du 10 au 14 juin 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-854 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-23 - 124 664,49 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 19 JUIN 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-23, d'un montant total de 124 664,49 \$ pour la période du 14 au 19 juin 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-855

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES
NUMÉRO B-19 - 40 916,16 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-19 d'un montant de 40 916,16 \$ pour la période du 17 au 23 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-856

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-22 - 47 277,57 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-22 d'un montant de 47 277,57 \$ pour la période du 7 au 13 juin 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-857

**SOUMISSION - 2002 SP 065 - MICRORAMA INFORMATIQUE INC. - LOCATION
DE MICRO-ORDINATEURS - 57 045,34 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme Microrama Informatique Inc, 99, 2^e Avenue Est, Gatineau (Québec) J8P 4X7 et désigne cette dernière comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner le locateur Hewlett Packard (Canada) Ltée pour acquérir les micro-ordinateurs mentionnés au tableau de l'annexe A ci-joint et faisant partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée et ouverte par le Service des finances, division approvisionnement en date du 5 juin 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De louer de la compagnie Hewlett Packard (Canada) Ltée les 237 micro-ordinateurs identifiés au tableau de l'annexe A selon le type de bail, la période et les taux mentionnés pour le montant total de 434 993,05\$ taxes en sus.

D'autoriser le trésorier a prévoir les montants nécessaires pour les années 2003, 2004 et 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 984,23 \$	TPS à recevoir ristournes
13430-514-41112	55 061,11 \$	Infocentre Loc./Équip. Informatiques

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-858*

EXTENSION DES TRAVAUX À ÊTRE EFFECTUÉS SUR LA MONTÉE SAINT-AMOUR ET CHEMIN MCLAREN SUITE AUX CONFIRMATIONS DE SUBVENTIONS DES DÉPUTÉS DE GATINEAU ET DE CHAPLEAU - 41 584 \$ - SECTEUR GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration du réseau routier rural sont prévus à même le règlement d'emprunt numéro 39-2002 et qu'une subvention de 25 000 \$ est déjà prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2002, le député de Chapleau, monsieur Benoît Pelletier confirmait une enveloppe budgétaire pour l'amélioration du réseau routier municipal de 36 584 \$ répartie ainsi, soit 20 000 \$ pour la montée Saint-Amour et 16 584 \$ pour le chemin McLaren;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2002, le député de Gatineau, monsieur Réjean Lafrenière, confirmait une subvention de 30 000 \$ pour l'amélioration du chemin de la montée Saint-Amour;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des travaux publics et d'ingénierie à réaliser, en sus des travaux déjà prévus par le règlement d'emprunt numéro 39-2002, les travaux additionnels sur la montée Saint-Amour et le chemin McLaren rendus possibles grâce à l'ajout des sommes d'argent supplémentaires confirmé dans les lettres reçues du député de Chapleau, monsieur Benoît Pelletier et du député de Gatineau, monsieur Réjean Lafrenière.

Les fonds à cette fin au montant de 41 584 \$ seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-10110	0,00 \$	41 584 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin // Loc./Équip.-informatiques
01-82131	41 584 \$	0,00 \$	Réseau routier // Loc./Équip.-informatiques

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-859

SOUSSION - 2002 SP 076 - ENTRETIEN MÉNAGER (CONCIERGERIE) DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX - 54 MOIS - 624 571,90 \$ - FIRMES : SERVICES MÉNAGERS ROY (226 984,47 \$) - NASCO INC. (491 429,36 \$)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte les soumissions des firmes suivantes et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et les soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, division de l'approvisionnement, en date du 17 juin 2002 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour effectuer l'entretien ménager (conciergerie) des édifices municipaux pour une période de cinquante-quatre mois, aux prix annuels indiqués ci-après apparaissant en regard de chacun d'eux, taxes en sus, à savoir :

SERVICES MÉNAGERS ROY (197 334,90 \$)
951, boulevard Saint-René Ouest taxes en sus
Gatineau (Québec) J8T 8C1

A-1 Centre communautaire Apollo	
Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	11 822,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	8 119,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	8 263,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	8 459,90 \$

A-3A Bibliothèque Riviera	
Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	3 181,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	2 185,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	2 223,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	2 276,00 \$

A-3B Centre communautaire Riviera	
Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	8 915,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	6 123,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	6 231,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	6 379,00 \$

A-9 Bibliothèque Dr. J-Lorrain	
Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	6 264,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	4 302,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	4 378,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	4 482,00 \$

A-10 Centre communautaire St-Richard	
Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	9 220,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	6 332,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	6 444,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	6 597,00 \$

A-13 Maison du Tourisme	
Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	24 228,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	16 640,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	16 935,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	17 336,00 \$

Nasco Inc. (427 237,00 \$)
40, rue Adrien-Robert, unité 12 taxes en sus
Hull (Québec) J8Y 3S2

A-2 Bibliothèque centrale Bowater

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	36 180,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	25 772,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	26 596,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	26 596,00 \$

A-4 Édifice John-R-Luck

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	11 308,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	8 330,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	8 569,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	8 569,00 \$

A-5 Édifice Pierre-Papin

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	16 948,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	12 635,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	13 025,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	13 025,00 \$

A-6 Édifice Eugène-Beaudoin

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	42 767,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	31 149,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	32 068,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	32 068,00 \$

A-7 Centre communautaire Limbour

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	7 433,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	5 452,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	5 616,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	5 616,00 \$

A-8 Pavillon Marengère

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	3 394,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	2 655,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	2 784,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	2 784,00 \$

A-11 Centre communautaire LeBaron

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	7 433,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	5 452,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	5 616,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	5 616,00 \$

A-12 Bibliothèque Aurélien-Doucet

Du 1 ^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2003	7 070,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	4 845,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005	4 933,00 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006	4 933,00 \$

Le Service des finances est autorisé à encaisser le chèque visé de la firme « Nasco Inc. » au montant de 22 495,30 \$ et à rembourser la somme de 9 242,00 \$ et ce, afin de conserver un montant de 13 253,30 \$ à titre de cautionnement d'exécution pour la durée du contrat et ce montant lui sera remboursé à la fin dudit contrat.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2003, 2004, 2005 et 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	2 615,48 \$	TPS à recevoir ristournes

72294-533	2 318,20 \$	Édifice - bibliothèque Dr Jean-Lorrain (Gatineau) conciergerie
72293-533	1 177,23 \$	Édifice - bibliothèque de la Riviera (Gatineau) conciergerie
72292-533	2 616,49 \$	Édifice - bibliothèque Aurélien-Doucet (Hull) conciergerie
72191-533	13 389,62 \$	Édifice - Maison de la culture conciergerie
71190-533	17 844,31 \$	Édifices communautaires - entretien conciergerie
62320-533	8 966,38 \$	Édifice bureau du tourisme conciergerie
30930-533	15 827,35 \$	Ateliers municipaux édifice E.-Beaudoin (Gatineau) conciergerie
19930-533	6 272,17 \$	Édifice Pierre-Papin (pds Gatineau) conciergerie
12900-533	4 184,90 \$	Édifice John Luck - cour municipale Gatineau conciergerie

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-860

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE GAMELIN, ENTRE LA RUE BERRI ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, DU JEUDI 4 JUILLET 2002 AU DIMANCHE 7 JUILLET 2002, ENTRE 18 H 30 ET MINUIT, POUR L'ÉVÈNEMENT LES « FÊTES DU GRAND BOULEVARD 2002 »

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général et après vérification par le Service d'ingénierie, ce comité autorise madame Jacqueline Noiseux, directrice générale de l'Association des gens d'affaires et professionnels de Hull, à fermer complètement la rue Gamelin, entre la rue Berri et le boulevard Saint-Joseph, sauf pour les véhicules d'urgence ainsi que la circulation locale, du jeudi 4 juillet 2002 au dimanche 7 juillet 2002, entre 18 h 30 et minuit, dans le cadre de l'événement les « Fêtes du grand boulevard 2002 », le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville, concernant les fermetures de rues.
- Assurer une entente avec les Services d'incendie et de police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours.
- Assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation.
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement.
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville.

Adoptée

CE-2002-861*

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE selon la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et le Centre local de développement (CLD), une contribution annuelle de 60 000 \$, en locaux ou l'équivalent, doit être fournie à la Coopérative de développement économique et communautaire de Gatineau (CDEC) pour son fonctionnement:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil de verser la somme de 60 000 \$ à la CDEC de Gatineau pour supporter les frais de locaux de cet organisme.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 000 \$ à l'ordre de la CDEC de Gatineau, à l'attention de monsieur Denis Mathieu, directeur général, 420, boulevard Maloney Est, bureau 101, Gatineau (Québec) J8P 1E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-972	60 000,00 \$	Développement économique – Ville de Gatineau - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-862*

MODIFICATIONS - RÉSOLUTION NO CE-2001-1089 (EX-VILLE DE GATINEAU) - VENTE- LOT NO 2 341 722 AU CADASTRE DU QUÉBEC - COMPAGNIE 2794357 CANADA INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Ville de Gatineau, en vertu de sa résolution numéro C-2001-464, adoptée le 30 juillet 2001, a accepté de vendre à la compagnie 2794357 Canada inc., le lot 5A-4-1, du rang 2, au cadastre du canton de Templeton maintenant connu comme le lot 2 341 722 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Ville de Gatineau, en vertu de sa résolution numéro C-2001-695, a accepté de reporter au 31 décembre 2001 la date pour la signature du contrat devant notaire;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur a formulé une nouvelle demande pour reporter au 31 août 2002, la date de la signature de l'acte de vente ainsi que celle pour l'obtention du permis de construction indiquée aux articles 4.2 et 7.1 de la promesse d'achat signée le 8 juin 2001:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité modifie la résolution numéro CE 2001-1089 de l'ex-Ville de Gatineau et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro C-2001-695 de l'ex-Ville de Gatineau afin de reporter au 31 août 2002 la date pour la signature du contrat de vente et pour l'obtention du permis de construction indiquée à la promesse d'achat signée le 8 juin 2001.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-863

SUBVENTION DE 600 \$ - ADOJEUNE - PROJET ACTI-RÉCRÉ - DISTRICT ÉLECTORAL 11

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Adojeune, à l'attention de madame Nicole Simard, directrice, 22, rue d'Auvergne, Gatineau (Québec) J8T 6J8, à titre de subvention pour le projet Acti-Récré.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40011	600,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-864 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - LES COEURS JOYEUX - SOUPERS ET LOISIRS POUR LES AÎNÉS - DISTRICT ÉLECTORAL 10**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Coeurs Joyeux, à l'attention de monsieur Raymond Beaudoin, président, 20, rue Claire, Gatineau (Québec) J8T 6E6, à titre de subvention pour les soupers et les loisirs des aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40010	1 000,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-865 **PERMANENCE DE MONSIEUR MIKE FAIRFIELD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA GESTION FLOTTE ET ÉQUIPEMENTS, SECTEUR OUEST, SERVICE OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général et pour faire suite à la résolution du comité exécutif CE-2000-679 en date du 15 août 2000 de l'ex-Ville de Hull, ce comité accepte la permanence de monsieur Mike Fairfield au poste de contremaître à la gestion flotte et équipements du Service opérations de terrain du Module travaux publics et environnement et ce, rétroactivement au 5 mars 2002, ce dernier ayant complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales.

Adoptée

CE-2002-866 **DÉMISSION DE MONSIEUR ALAIN POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la démission de monsieur Alain Poirier au poste de mécanicien-soudeur, Service opérations de terrain, secteur centre-est, et ce, rétroactivement au 24 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Poirier les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Poirier pour ses années de loyaux services à la Ville.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de mécanicien-soudeur laissé vacant par le départ de monsieur Alain Poirier.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

Adoptée

CE-2002-867* VIREMENT DE FONDS - GESTION DES MONTGOLFIÈRES - 70 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville en collaboration avec le Festival de montgolfières a demandé une évaluation de ces quatre montgolfières;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces montgolfières sont âgées et dans certains cas désuètes;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait identifier un budget à la Ville pour couvrir les frais de promotion, de changement de logos, d'enregistrement, d'inspections et de vols:

PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE selon la recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à disposer des deux enveloppes de montgolfières C-FVFFV (RXS8-3037) et C-FUNNY (RX8-3138) à l'exception des instruments de navigation et des brûleurs.

De plus, ce comité recommande au conseil d'approuver pour 2002 un virement de fonds de l'ordre de 70 000 \$ pour couvrir les frais liés à l'utilisation des montgolfières municipales et de prévoir au budget 2003 un montant de 45 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19530-499	70 000,00 \$	Promotion de la Ville lors de festivité-autres serv. Techn.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
19530-499	0,00 \$	70 000,00 \$	Promotion de la Ville lors de festivité-// autres serv. -Techn.
99900-999	70 000,00 \$	0,00 \$	Imprévu // Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-868* CENTRE CULTUREL D'AYLMER - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU COÛT DE 51 467,30 \$ PAYÉ PAR L'EX-VILLE D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville d'Aylmer, par sa résolution numéro 2001-738 en date du 11 décembre 2001, retenait la firme GMR Construction inc. pour les travaux d'aménagement du Centre culturel d'Aylmer au 120, rue principale au coût de 889 820 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme GMR Construction inc. a soumis à la Ville, un coût additionnel de 51 467,30 \$ taxes incluses pour les ordres de changements numéros 1, 2, 3 et 4, le tout relatif à la mécanique, l'électricité et l'architecture non prévu aux plans et devis de soumission ainsi que pour les demandes de modifications qui permettront d'améliorer les opérations du Centre culturel;

CONSIDÉRANT QUE les changements nécessaires sont liés aux conditions de chantier ou des exigences régies par les codes, normes et lois ou sont des demandes du Service de la gestion des édifices et de l'électricité et du Service des arts, de la culture et des lettres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve les travaux additionnels pour l'aménagement du Centre culturel d'Aylmer au montant de 51 467,30 \$ taxes incluses pour les travaux non inclus, le tout selon le détail des ordres de changements numéros 1, 2, 3 et 4 de la firme GMR Construction inc.

De plus , ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus de l'ex-Ville d'Aylmer la somme de 51 467,30 \$ pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises par la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-99100	51 467,30 \$	Surplus accumulé non affecté – Aylmer

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^E RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif